



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 20 juillet 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 10 juillet 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Christophe Mondoloni, Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à Annie Sichi, Isabelle Jeanne à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Alain Nicolai à Stéphane Vannucci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200720-2020_185-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2020

Affichage : 29/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 20 juillet 2020
Délibération N° 2020/185
Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2020 - Budget Principal Ville

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le projet de budget primitif du budget principal de la ville d'Ajaccio pour l'exercice 2020 s'élève à la somme de **132 409 665.20 €** se décomposant comme suit :

- **Section Fonctionnement : 95 018 692.00 €**
- **Section Investissement : 37 390 973.20 €**

Les données comprennent l'intégralité des mouvements, c'est-à-dire opérations réelles et opérations d'ordre de l'exercice ainsi que les reports et les résultats de l'exercice précédent.

Section de fonctionnement	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	95 018 692.00	91 068 809.52
+	+	+
002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00	3 949 882.48
=	=	=
Total de la section de fonctionnement	95 018 692.00	95 018 692.00
Section d'investissement		
Section d'investissement	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	28 061 766.24	29 284 865.86
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	9 329 206.96	7 940 674.05
+	+	+
001 Solde d'exécution reporté	0.00	165 433.29
=	=	=
Total de la section d'investissement	37 390 973.20	37 390 973.20
Total global toutes sections		
Total budget 2020	132 409 665.20	132 409 665.20

Section Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
	Intitulés	Montants		Intitulés	Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	13 403 002.00	Chap. 70	Ventes et Prestations de services	5 861 800.00
Chap. 012	Frais de personnel	64 380 000.00	Chap. 73	Impôts et taxes	61 789 363.52
Chap. 014	Atténuations des produits	640 000.00	Chap. 74	Subventions	21 682 146.00
Chap. 65	Charges de gestion	8 830 450.00	Chap. 75	Subvention d'équilibre	435 510.00
Chap. 66	Charges financières	2 124 050.00	Chap. 013	Atténuations des charges	285 000.00
Chap. 67	Charges exceptionnelles	758 190.00	Chap. 76	Produits financiers	361 800.00
			Chap. 77	Produits exceptionnels	653 190.00
Total Dépenses réelles		90 135 692.00	Total Recettes réelles		91 068 809.52
Chap. 023	Virement à la section investissement	959 745.33	Chap. 002	Excédent de fonct. Reporté n-1	3 949 882.48
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	3 923 254.67			
Total Dépenses		95 018 692.00	Total Recettes		95 018 692.00

Section d'investissement (propositions nouvelles + reports)					
Dépenses			Recettes		
	Intitulés	Montants		Intitulés	Montants
Chap. 16	Rembt Dette en capital	9 124 000.00	Chap. 10	Dotations fonds divers et réserves	2 841 010.00
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	1 214 395.30	Chap. 1068	Affectation excédents de fonctionnement n-1	1 223 099.62
Chap. 204	Subventions d'équipement versées	441 720.00	Chap. 13	Subventions reçues	13 562 109.29
Chap. 21	Immobilisations corporelles	8 766 915.69	Chap. 16	Dette et emprunts	8 745 050.00
Chap. 23	Immobilisations en cours	11 741 554.77	Chap. 024	Produits des cessions	1 400 000.00
Chap. 26	Participations et créances rattachées	84 000.00	Chap. 45..	Opérations pour tiers et sous mandats	282 571.00
Chap. 27	Autres immobilisations financières	1 458 380.00			

Chap. 45..	Opérations pour tiers et sous mandats	271 307.44			
Total Dépenses réelles		33 102 273.20	Total Recettes réelles		28 053 839.91
Chap. 041	Opérations patrimoniales	4 288 700.00	Chap. 041	Opérations patrimoniales	4 288 700.00
			Chap. 021	Virement provenant du fonctionnement	959 745.33
			Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	3 923 254.67
			Chap. 001	Excédent d'invest. Reporté n-1	165 433.29
Total Dépenses		37 390 973.20	Total Recettes		37 390 973.20

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'adopter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal de la Ville d'Ajaccio,
Vu les délibérations suivantes :

- o Le débat d'orientation budgétaire tenu le 29 Juin 2020 (délibération 2020 - 144),
- o Le vote du compte administratif 2019 intervenu le 29 Juin 2020 (délibération 2020 -129),
- o Le vote des affectations des résultats du compte administratif 2019 (délibération 2020-139)

Vu la maquette financière et le rapport présentés par Monsieur le Délégué aux finances,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 juillet 2020,

Considérant que le projet de budget primitif 2020 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

APPROUVE et ADOPTE

Le budget primitif 2020 du budget principal de la ville d'Ajaccio.

VOTE

Par 40 voix pour, 8 voix contre, 1 abstention(s).

Vote(s) contre : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

Abstention(s) : Etienne Bastelica

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI